Questions tarifaires FMH

## **TARMED Suisse**



Ernst Gähler

Dr, vice-président de la FMH, responsable du domaine Tarifs et conventions

#### **TARMED version 1.07**

La nouvelle version 1.07 du TARMED entrera en vigueur le 1er mars 2010, sous réserve de son approbation par le Conseil fédéral. Les modifications seront publiées très prochainement. Nous vous présentons ci-dessous nos recommandations à l'égard de quelquesunes des positions dont la modification impacte dès maintenant la rémunération en vigueur.

#### Nouvelles positions tarifaires

Mise en place d'une voie veineuse par le personnel non médical (pos. 00.0855)

- Jusqu'à présent, la facturation de la mise en place de voie veineuse par le personnel non médical n'était pas réglementée, seule la mise en place d'une voie veineuse par le médecin disposait d'un tarif précis avec la position 00.0850. Cette situation se soldait régulièrement par des problèmes et des demandes de restitution de payement de la part des caisses maladie. Dès le début mars 2010, ce problème sera réglé grâce à la nouvelle position 00.0855.
- Recommandation de la FMH: d'ici l'entrée en vigueur de la nouvelle version 1.07, nous recommandons de continuer à facturer la mise en place de voie veineuse avec la position 00.0850, indépendamment du fait que la voie est mise en place par le médecin ou le personnel non médical.

Formulaire pour la première consultation du traumatisme cranio-cervical par accélération (pos. 00.2215)

- En raison d'une décision du Tribunal fédéral, le nouveau formulaire de la colonne cervicale a connu des modifications sur certains points. Le temps consacré à le remplir s'en est trouvé fortement augmenté. Le réajustement du minutage de la pos. 00.2215, en le rehaussant de 30 min à 40 min dès le 1<sup>er</sup> mars 2010, répond à l'augmentation du temps requis pour ce formulaire.
- Recommandations de la FMH: d'ici l'entrée en vigueur de la nouvelle version 1.07, nous recommandons de facturer le temps supplémentaire requis de 10 minutes avec la position 00.0140 (2x).

## Organe de direction TARMED Suisse

L'organisation et les structures de TARMED Suisse ont pu être allégées, les processus simplifiés et les investigations médicales de la commission paritaire tarifaire (CPT) améliorées. Depuis le 1er août 2009, Markus Baumgartner est le nouvel administrateur de TARMED Suisse. Le projet 2010 (réforme des structures de TAR-MED) est actuellement au point mort, notamment en raison de la convention relative à l'augmentation des coûts, présentée par santésuisse et inacceptable pour les autres partenaires. Depuis début septembre 2009, des pourparlers ont été engagés pour trouver une solution dans le cadre de la convention sur les prestations et les prix (CPP).

La révision du concept de valeur intrinsèque est sur la bonne voie. Les sociétés de discipline médicale seront associées au débat dès que le concept détaillé sera disponible.

Une solution transitoire déjà acceptée par tous les partenaires règle les droits acquis en vigueur jusqu'à fin 2009. Ils seront ensuite supplantés par un diplôme de formation continue.

### Révision de la liste des analyses

La révision de la liste des analyses a été introduite le 1<sup>er</sup> juillet 2009 par l'OFSP, en dépit d'une résistance massive et de beaucoup d'erreurs, avec une modification de dernière minute de 31 positions en hématologie (2 jours avant l'introduction !). En date du 20 janvier 2009, la FMH avait déjà annoncé ces dernières à l'OFSP

### Monitorage INFRAS/ OFSP

L'OFSP a créé un groupe d'accompagnement sur le monitorage, la FMH y est représentée en les personnes de Marc Müller (CMPR) et Ernst Gähler (FMH). Le monitorage vise à recueillir et évaluer à tous les niveaux les effets de la révision de la Liste des analyses. Suite aux résultats, le concept et l'application de la Liste devront être analysés et le cas échéant mis à jour. L'OFSP a mandaté la société INFRAS pour l'élaboration du concept de monitorage. La FMH a pris position sur les grandes lignes de ce concept le 17 juillet 2009 puis a formulé un catalogue d'exigences et posé des conditions. Dans quelle mesure la FMH prendra part à ce monitorage dépendra en grande partie des résultats obtenus et des prochaines discussions au sujet de la révision du concept.

### Monitorage complémentaire de la FMH

Fort des expériences acquises lors de la révision de la Liste des analyses, le corps médical a mis en place un monitorage complémentaire. L'objectif étant d'une part de rester au même niveau que l'OFSP et d'autre part de répertorier également l'impact sur le tarif médical et la CPP. Ce monitorage sera étayé par nos chiffres. Mais nous avons aussi besoin des données



des laboratoires mandatés par les médecins tout autant que de l'aide des médecins en cabinet avec leur propre laboratoire. A la fin de cet article, vous trouverez un coupon vous permettant d'autoriser votre laboratoire industriel à envoyer, sur notre demande et sous forme anonyme, vos données à une institution de regroupement des données. Nous vous prions de bien vouloir envoyer ce coupon dans les plus brefs délais à FMH, Tarifs et conventions, Gösgerstrasse 8, 4600 Olten.

Nous mènerons également des entretiens à ce sujet avec les laboratoires mandatés. Soutenez le monitorage du corps médical conduit par la FMH!

## Répercussions de la révision de la liste des analyses

Les premières mesures ont montré que les séries de données de juillet 2007 font état de modifications significatives par rapport aux séries de données des mois précédents. Les résultats sont identiques à ceux obtenus avec nos simulations avant l'introduction de la révision de la Liste des analyses.

# Dispensation de médicaments par un médecin / propharmacie

# Réduction de la marge sur la part de distribution au 1er octobre 2009

Le conseiller fédéral Pascal Couchepin a décidé de revoir à la baisse la marge accordée aux pharmaciens et aux médecins dispensants en la réduisant de 15% à 12%. Pendant des années, nous nous sommes battus contre cette décision en apportant des propositions constructives, malheureusement en vain.

## Suppression de la dispensation de médicaments par un médecin

Le conseiller fédéral Pascal Couchepin a annoncé avant les vacances d'été que, dans le cadre de la révision de la Loi sur les produits thérapeutiques (LPTh), il souhaitait supprimer la dispensation de médicaments par les médecins. La procédure de consultation de la Loi sur les produits thérapeutiques devrait débuter en août/septembre 2009 et s'étendre sur une période de trois mois. Un groupe de travail a été créé pour défendre et maintenir la dispensation de médicaments par les médecins, sous la houlette de l'Association des sociétés médicales de Suisse alémanique (VEDAG). En collaboration avec la FMH, la CCM, la SSMG et l'APA (association des médecins dispensants), le groupe de travail peaufine les stratégies contre la suppression de la dispensation de médicaments par les médecins (propharmacie) et se prépare intensément à la procédure de consultation de la LPTh.

### Négociations des tarifs AA/AI/AM

Les négociations avec la CTM au sujet du réajustement de la valeur du point tarifaire sont encore dans l'impasse. Nous analysons les conséquences d'une éventuelle résiliation de contrat. Début septembre 2009, une rencontre au sommet aura lieu entre les représentants de la CTM, leur nouveau président et la FMH

## Coupon de la FMH pour le monitorage des laboratoires

Par l'envoi de ce coupon, je charge mon/mes laboratoire(s) d'analyses d'envoyer une copie de mes mandats de laboratoire au pool de données. Les éventuelles données des patients doivent être traitées anonymement; le pool de données sert exclusivement au monitorage de la Liste des analyses. Ce mandat n'entraîne aucun coût pour moi.

Signature

Tampon du cabinet

NPA / localité

Mes laboratoires privés/industriels

Veuillez renvoyer ce coupon dans les plus brefs délais à: FMH, Tarifs et conventions, Gösgerstrasse 8, 4600 Olten

